

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-5985

commission principale : finances et programmation

objet : **Exercice 2000 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Sont soumises à l'agrément du Conseil diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2000, qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées soumis au Conseil.

I- Budget principal - section de fonctionnement -

Les crédits destinés à la collecte des ordures ménagères sont insuffisants pour terminer l'exercice et pourraient être réabondés en limitant le recours aux personnels intérimaires pour les prestations de nettoyage (renvoi n° 1).

Comme suite à la délibération en date du 27 mars 2000, la Communauté urbaine devra s'acquitter auprès des Voies navigables de France d'une redevance de 2,190 MF, correspondant à l'occupation du domaine public fluvial pour l'exploitation du parc de stationnement Saint Jean. Le coût de cette redevance sera entièrement refacturé à la société concessionnaire, Lyon Parc Auto (renvoi n° 2).

La Communauté urbaine encaisse les loyers dus par la société EURONEWS pour l'occupation d'un immeuble appartenant en indivision à la Communauté urbaine, la Région et le Département. Deux tiers de ce loyer doivent donc être reversés à ses partenaires, soit 2,581 MF, sur la base des titres émis en 1999 et 2000 pour un montant total de 3,872 MF (renvoi n° 3).

A la suite d'un arrêté de péril prononcé par la ville de Lyon sur un immeuble communautaire, sis à Lyon 3°, il est proposé, par rapport séparé, au conseil de Communauté, d'indemniser un sous-locataire, ferronnier d'art, sur la base de la valeur de son matériel soit 0,050 MF. La dépense correspondante sera prélevée sur les dépenses imprévues (renvoi n° 4).

Une délibération est présentée au conseil de Communauté, par rapport séparé, pour l'admission en non-valeur de 0,776 MF, dont 0,320 MF sont imputables à des mises en liquidation judiciaire des tiers redevables. La provision de 0,500 MF prévue au budget primitif devrait donc être augmentée de 0,276 MF à partir de la ligne de la sûreté budgétaire (renvoi n° 5).

Le titre émis à l'encontre de la ville de Lyon, à la fin de 1999, pour un montant de 3,023 MF, doit être annulé partiellement en raison d'une erreur dans le calcul du montant à restituer à la Communauté urbaine (double problème de localisation et d'identification des établissements à prendre en compte). L'annulation porte sur 1,260 MF et serait financée par les dépenses imprévues (renvoi n° 6).

Dans le cadre du projet nature et du contrat de rivière avec la commune de Charly qui ont fait l'objet de délibérations du conseil de Communauté, en juin et septembre 2000, les participations communautaires s'établissent à 1,084 MF. Un crédit complémentaire de 0,340 MF est nécessaire et pourrait être prélevé sur les budgets études et expositions (renvoi n° 7).

Par rapport séparé, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le versement, en 2000, à la SERL, de la participation communautaire au bilan de la ZAC "Long Feuilly" à Saint Priest (10,523 MF) et du centre-ville de Vaulx en Velin (7,415 MF). Le financement serait assuré par les excédents encaissés sur la ZAC "Tonkin 2" à Villeurbanne (renvoi n° 8).

Des retards étant intervenus dans la réalisation des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC du Grand Lyon pour le DSU de Vénissieux, 3,392 MF peuvent être dégagés pour financer les projets suivants :

- OPAH d'Oullins (0,300 MF),
- études générales et assistance à maîtrise d'ouvrage (2 MF),
- observatoires du logement (1,092 MF) (renvoi n° 9).

L'inauguration de l'ENS est prévue le 4 décembre prochain. Le coût est estimé à 0,3 MF et devrait être supporté par les dépenses imprévues (renvoi n° 10).

- Exercice 2000 - décisions modificatives - section de fonctionnement (en F) - tableau n° 1 -

| Imputation | Dépenses | Imputation | Recettes |
|---|--|---|----------------|
| renvoi n° 1 compte 621 810 autres personnels extérieurs fonction 813 compte 611 220 enlèvement des ordures ménagères fonction 812 | - 1 036 000,00 + 1 036 000,00 | | |
| renvoi n° 2 compte 613 220 redevance d'occupation du domaine public fluvial fonction 822 | + 2 190 000,00 | compte 757 200 redevance des parcs de stationnement fonction 822 | + 2 190 000,00 |
| renvoi n° 3 compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 671 810 versement de loyer sur propriété indivise fonction 020 | - 2 581 271,65 + 2 581 271,65 | | |
| renvoi n° 4 compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01 compte 678 000 autres charges exceptionnelles fonction 020 | - 50 000,00 + 50 000,00 | | |

| | | | |
|--|---|---|-----------------|
| renvoi n° 5 compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01 compte 654 000 pertes sur créances irrécouvrables fonction 01 | - 276 418,00 + 276 418,00 | | |
| renvoi n° 6 compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01 compte 673 000 annulation de titres sur exercice antérieur fonction 01 | - 1 260 737,00 + 1 260 737,00 | | |
| renvoi n° 7 opération 0102 - écologie urbaine compte 617 100 études fonction 832 compte 623 300 foires et expositions fonction 824 compte 657 140 subvention d'équipement aux Communes fonction 833 | - 310 000,00 - 30 000,00 + 340 000,00 | | |
| renvoi n° 8 compte 657 210 subvention d'équipements aux autres organismes privés fonction 824 opération 0003 Saint Priest ZAC "Long de Feuilly" compte 657 210 subvention d'équipements aux autres organismes privés fonction 824 opération 0086 Vaulx en Velin ZAC "du Centre" | + 10 523 151,79 + 7 415 200,00 | compte 747 800 subvention d'autres organismes fonction 824 opération 0080 Villeurbanne ZAC "Tonkin 2" | + 17 938 351,79 |
| renvoi n° 9 compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824 opération 0061 - DSU Vénissieux | - 3 392 000,00 | | |

| | | | |
|---|----------------|--|--|
| compte 622 800 prestations diverses fonction 824 opération 0117 - OPAH | + 300 000,00 | | |
| compte 622 800 prestations diverses fonction 824 | + 500 000,00 | | |
| compte 617 100 prestations diverses fonction 824 | + 1 500 000,00 | | |
| compte 622 800 prestations diverses fonction 820 opération 0273 - observatoires du logement | + 1 092 000,00 | | |
| renvoi n° 10 | | | |
| compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01 | - 300 000,00 | | |
| compte 625 700 frais de réception fonction 23 | + 300 000,00 | | |

II - Budget principal - section d'investissement -

Plusieurs propositions de décision modificative correspondent à des transferts de crédits de dépenses, entre les comptes 20, 21, 23 et 45, pour diverses opérations d'investissement. Elles ajustent les postes pour l'installation d'équipements de voirie et de signalisation lumineuse, la plantation d'arbres d'alignement, la réalisation de travaux. L'acquisition d'un terrain SNCF au lieu-dit "Montcharra" à Rillieux la Pape, déjà utilisé par le centre d'enfouissement technique de la Commune, est également prévue (0,20 MF). Deux mouvements assurent le réajustement des lignes relatives au paiement de prestations informatiques et à l'achat de logiciels. L'un d'entre eux concerne la réalisation des projets INET des sites pilotes et la mise en réseau des sites de développement social urbain. L'ensemble des écritures présentées au renvoi n° 11 représente au total un transfert de 3,80 MF.

Pour certains aménagements d'espaces publics, il convient de régulariser des paiements relatifs à des fins de marchés. Un crédit de 0,281 MF pourrait être prélevé sur l'opération de la place de l'Eglise à Dardilly qui est aujourd'hui achevée. Il s'agit d'abonder des comptes de tiers (45) puisque les dépenses effectuées concernent des équipements communaux. Les décisions modificatives correspondantes figurent au renvoi n° 12.

Le 28 septembre 2000, le conseil de Communauté a confirmé l'augmentation pour 8 MF des lignes, en dépenses et en recettes, ouvertes pour engager des opérations foncières pour le compte de tiers. Une opération vient d'aboutir dans le cadre d'une procédure de préemption. Il s'agit d'acquérir pour le compte de l'OPAC du Grand Lyon, un immeuble situé 11, rue des Augustins à Lyon 1er. Un ajustement de la prévision de 4 MF est à nouveau nécessaire. Il porterait le crédit de dépenses et de recettes à 32 MF pour l'année en cours (renvoi n° 13).

Par ailleurs, la Communauté urbaine loue un local sis 55, rue Félix Brun à Lyon 7° pour le compte de la voirie. Le versement d'un dépôt de garantie suppose la mise en place d'un complément de crédit de 0,037 MF sur la ligne correspondante. Avec l'accord du Conseil, le financement pourrait être effectué à partir du crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 14).

Pour encaisser des acomptes de subventions versées par l'Etat concernant les aménagements réalisés dans le cadre du développement des quartiers de Vaulx en Velin (pour les secteurs Sauveteurs et Cervelières) et de Vénissieux (quartier Monmousseau), il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une prévision globale de 0,207 MF à partir d'une prévision disponible pour l'opération du quartier l'Arsenal à Saint Fons. Les mouvements correspondants sont présentés au renvoi n° 15.

Par un rapport séparé, le conseil de Communauté se prononce sur le remboursement anticipé d'un prêt de 55 MF, contracté en 1995, auprès de la Banque de l'économie-crédit mutuel. Le refinancement à des conditions plus favorables du capital restant dû représente 36,67 MF. Pour réaliser cette opération, il convient de prévoir, pour cette somme, l'ouverture d'une prévision, en dépenses et en recettes, au compte 16. Par ailleurs, la ville de Villeurbanne a versé 0,277 MF au titre du remboursement d'un emprunt de 3,52 MF contracté pour l'acquisition de terrains sur la commune au 52, rue Jean Jaurès. Ce versement concerne l'exercice 1999 et doit faire l'objet d'une ouverture de ligne de recettes au compte 27. La contrepartie peut être effectuée en dépenses imprévues. Toutes ces écritures sont identifiées au renvoi n° 16.

Avec les propositions interbudgétaires et intersections, l'ensemble des mouvements présentés pour cette section aboutit à augmenter de 35,57 MF la prévision globale en dépenses comme en recettes.

- Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - section de d'investissement (en F) - tableau n° 2 -

| Imputation | Dépenses | Imputation | Recettes |
|---|--------------|------------|----------|
| renvoi n° 11 | | | |
| compte 458 127 travaux pour le compte de tiers | - 600 000,00 | | |
| compte 231 510 fonction 824 opération 0060 - Vaulx en Velin DSU | + 160 871,00 | | |
| opération 0056 - Rillieux la Pape | + 439 129,00 | | |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0060 | - 282 000,00 | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0056 | + 282 000,00 | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0057 Saint Fons Arsenal DSU | - 12 915,19 | | |
| compte 458 124 travaux pour compte de tiers fonction 824 opération 0056 | + 12 915,19 | | |
| compte 231 580 travaux sur bâtiments industriels | - 200 000,00 | | |
| compte 211100 terrains nus fonction 812 opération 0099 - centre de recyclage et de stockage des déchets urbains | + 200 000,00 | | |

| | | | |
|---|--------------|--|--|
| compte 205 100 logiciels | - 800 000,00 | | |
| compte 218 300 fonction 020 matériel de bureau et matériel informatique fonction 0112 - moyens informatiques | + 800 000,00 | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 | - 652 000,00 | | |
| compte 215 210 signalisation lumineuse fonction 821 opération 0202 - SDUC | + 302 000,00 | | |
| compte 215 110 voirie terrestre opération 203 revitalisation des centres | + 350 000,00 | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 | - 300 000,00 | | |
| compte 215 110 voirie terrestre fonction 824 opération 0203 | + 300 000,00 | | |
| compte 231 510 travaux de voirie | - 900 000,00 | | |
| compte 212 100 plantation d'arbres fonction 824 | + 400 000,00 | | |
| compte 215 210 signalisation lumineuse fonction 821 opération 0264 Lyon 7° boulevard scientifique | + 500 000,00 | | |
| compte 218 300 matériel de bureau et matériel informatique | - 50 000,00 | | |
| compte 205 100 logiciels fonction 020 opération 0324 - ouverture du système informatique communautaire | + 50 000,00 | | |
| renvoi n° 12 | | | |
| compte 458 105 travaux pour le compte de tiers fonction 823 opération 0152 - Dardilly place de l'Eglise | - 281 477,60 | | |
| compte 458 106 travaux pour compte de tiers fonction 823 opération 0153 Pierre Bénite place Jean Jaurès | + 262 477,60 | | |
| compte 458 103 travaux pour le compte de tiers fonction 823 opération 0150 Rochetaillée sur Saône place Fernand Lacroix | + 19 000,00 | | |

| | | | |
|--|-------------------------------------|---|--|
| renvoi n° 13 compte 458 100 travaux pour le compte de tiers fonction 824 opération 0097 - acquisitions foncières | + 4 000 000,00 | compte 458 200 travaux pour le compte de tiers (recettes) fonction 824 opération 0097 | + 4 000 000,00 |
| renvoi n° 14 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 compte 275 000 dépôts et cautionnements versés fonction 020 | - 37 500,00 + 37 500,00 | | |
| renvoi n° 15 | | compte 132 100 subvention de l'Etat fonction 824 opération 0057 Saint Fons DSU quartier Arsenal compte 458 279 travaux pour le compte de tiers fonction 824 opération 0060 Vaulx en Velin DSU compte 458 282 travaux pour compte de tiers fonction 824 opération 0452 - gestion de proximité dans les DSU | - 207 153,00 + 107 153,00 + 100 000,00 |
| renvoi n° 16 compte 164 120 emprunt en unité monétaire franc fonction 01 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | + 36 666 666,68 + 277 045,40 | compte 164 120 fonction 01 compte 276 340 créances sur les Communes fonction 01 | + 36 666 666,68 + 277 045,40 |

III - Mouvements entre sections -

Dans le cadre du plan université 2000, l'Etat a décidé d'implanter, avec le concours des collectivités territoriales, un pôle scientifique dépendant de l'université Lyon I, dans le quartier de Gerland à Lyon 7°. Ainsi, par convention approuvée en conseil de Communauté le 9 juin 1997, la Communauté urbaine s'est engagée à céder une parcelle d'environ 16 000 mètres carrés d'une valeur de 17,376 MF, en échange de terrains de l'Etat représentant 11 693 mètres carrés situés à l'angle de l'avenue Rockefeller et de la rue Ambroise Paré à Lyon 8°, estimés à 14,032 MF. La soulte à recevoir de l'Etat s'élève donc à 3,344 MF. Les sorties patrimoniales des terrains cédés s'effectuent sur la base de leur valeur historique d'acquisition, soit 15,925 MF. Une plus-value de 1,451 MF est constatée entre la valeur historique du bien cédé et la valeur vénale du bien reçu en échange majorée de la soulte (renvoi n° 17).

Par délibération en date du 20 avril 1998, la Communauté urbaine a été autorisée à procéder à un échange de terrain avec la ville de Saint Priest pour la réalisation de la ZAC "Paul Claudel". De même, en vue de l'ouverture de la partie ouest du boulevard périphérique de Saint Genis Laval un compromis d'échange de terrains avec un propriétaire privé a été approuvé par délibération en date du 28 septembre 1998 (renvoi n° 18).

Des réajustements doivent être opérés sur les mouvements d'ordre. Ils correspondent à :

- une réévaluation de l'annuité à inscrire, en 2000, pour l'amortissement des frais d'études (+ 2,330 MF) ;
- la suppression du montant de la subvention d'équipement au Département dans le cadre du rachat du tronçon nord du périphérique au concessionnaire (- 23,210 MF) et de la dotation des charges à étaler afférente (- 50,879 MF) (renvoi n° 19).

La Communauté urbaine a versé en 1996, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), une avance de trésorerie de 1 MF pour des travaux d'isolation acoustique, sur des immeubles privés, induits par la réalisation du tronçon nord du périphérique. Sur la base des justificatifs reçus du mandataire, il est possible de régulariser le compte 238 correspondant. Il s'agit, d'une part, d'émettre un titre de recettes pour la somme de 1 MF dont 0,296 MF correspondent à un remboursement des fonds non utilisés, d'autre part, la contrepartie doit être constatée en section de fonctionnement, au titre des subventions versées à des tiers (0,649 MF) et pour du solde des honoraires de la SERL (0,054 MF). L'ensemble des écritures peut être équilibré par le poste des dépenses imprévues (renvoi n° 20).

- Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - mouvements entre sections (en F) - tableau n° 3 -

| Imputation | Dépenses | Imputation | Recettes |
|--|-----------------|---|-----------------|
| renvoi n° 17 | | | |
| compte 211 800 autres terrains | + 14 031 600,00 | compte 778 100 valeurs des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824 | + 14 031 600,00 |
| fonction 824 opération 0096 – réserves foncières | | compte 775 100 produit des cessions fonction 824 | + 3 344 000,00 |
| compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 | + 15 924 971,88 | compte 211 800 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 | + 1 219 914,90 |
| | | compte 211 500 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 opération 0001 Lyon 7° secteur Gerland | + 14 705 056,98 |
| compte 676 100 différence sur réalisation positive fonction 01 | + 1 450 628,12 | compte 192 000 différence sur réalisation positive fonction 01 | + 1 450 628,12 |
| compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01 | + 3 344 000,00 | | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>renvoi n° 18</p> <p>compte 211 800 autres terrains</p> <p>fonction 824 opération 0096 - réserves foncières</p> <p>compte 211 200 autres terrains fonction 822 opération 0027 - BUO Saint Genis Laval</p> <p>compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824</p> <p>compte 676 100 différence sur réalisation positive fonction 01</p> <p>compte 192 000 différence sur réalisation positive fonction 01</p> | <p>+ 44,00</p> <p>+ 28 840,00</p> <p>+ 34 856,08</p> <p>+ 24,00</p> <p>+ 5 996,08</p> | <p>compte 778 100 valeurs des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824</p> <p>compte 211 800 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824</p> <p>compte 192 000 différence sur réalisation positive fonction 01</p> <p>compte 776 000 différence sur réalisation positive fonction 01</p> | <p>+ 28 884,00</p> <p>+ 34 856,08</p> <p>+ 24,00</p> <p>+ 5 996,08</p> |
| <p>renvoi n° 19</p> <p>compte 681 100 dotations aux amortissements des immobilisations fonction 01</p> <p>compte 139 130 subventions d'équipement transférées au Département</p> <p>fonction 01</p> <p>compte 681 200 dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir fonction 01</p> <p>compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01</p> | <p>+ 2 329 643,49</p> <p>- 23 209 655,00</p> <p>- 50 879 308,47</p> <p>+ 25 340 009,98</p> | <p>compte 280 310 amortissement des frais d'études fonction 01</p> <p>compte 777 000 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat fonction 01</p> <p>compte 481 800 charges à étaler fonction 01</p> <p>compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01</p> | <p>+ 2 329 643,49</p> <p>- 23 209 655,00</p> <p>- 50 879 308,47</p> <p>+ 25 340 009,98</p> |
| <p>renvoi n° 20</p> <p>compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01</p> <p>compte 657 280 subvention d'équipements aux autres organismes privés</p> | <p>+ 1 000 000,00</p> <p>+ 648 867,43</p> | <p>compte 238 100 avances et acomptes versés à mandataire fonction 822 opération 0189 TNP échangeurs</p> | <p>+ 1 000 000,00</p> |

| | | | |
|--|--------------|--|--|
| fonction 832 compte 622 600 honoraires fonction 822 opération 0189 | + 54 270,00 | | |
| compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 | - 703 137,43 | | |

IV - Budget principal - Régularisation d'écritures comptables -

La nomenclature comptable prévoit que seules les dépenses générant un accroissement de la valeur du patrimoine communautaire doivent être comptabilisées en section d'investissement. Concernant les démolitions, réalisées dans le domaine privé, pour des immeubles menaçant ruine ou ne pouvant être exploités et qu'il serait trop coûteux d'entretenir, l'imputation en section de fonctionnement doit donc être la règle. Il est proposé de subdiviser le compte réglementaire 61522, entretien et réparation des bâtiments pour identifier ce type de démolition. Une dotation de 2,8 MF pourrait être mise en place à partir des dépenses imprévues.

- Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - régularisations d'écritures comptables (en F) - tableau n° 4 -

| Imputation | Dépenses | Imputation | Recettes |
|---|----------------|------------|----------|
| compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01 | - 2 800 000,00 | | |
| compte 615 221 démolitions fonction 01 | + 2 800 000,00 | | |

V - Mouvements interbudgétaires -

Les travaux primaires d'eau potable et d'assainissement dans les opérations d'urbanisme sont prévus au budget principal lors de la prévision initiale. Au moment de leurs réalisations opérationnelles, il convient de transférer les crédits pour leur montant HT dans le budget concerné, la direction de l'eau ayant la maîtrise d'œuvre et les réseaux étant intégrés et amortis dans le patrimoine du budget annexe. Dans le budget des eaux, la gestion des mouvements est TTC. On prévoit en même temps les écritures de créances de TVA.

En l'occurrence, dans la ZAC "Yvours" (0332) à Pierre Bénite, 315 kF de travaux sont à financer à partir des crédits disponibles sur l'opération 0073, travaux primaires dans les ZAC : 90 kF en assainissement et 226 kF en eau potable (270 kF TTC).

La réalisation d'un bassin d'infiltration pour le secteur de Chassieu le Raquin s'élève à 185 kF et peut être financée à partir des crédits de l'opération 0202, schéma directeur d'urbanisme commercial.

Les travaux d'assainissement à Craonne les Tourais (0285) nécessitent un complément de crédit de 72 kF prévus dans l'opération elle-même.

Le transfert de crédit, par subventionnement du budget principal, affecte le virement d'une diminution de 569 kF.

- Exercice 2000 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 5 -

| Imputation | Montant | Imputation | Montant |
|---|--------------|--|---------------------------------|
| budget principal | | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0073 travaux primaires dans les ZAC | - 315 752,51 | compte 021 000 virement fonction 01 | - 315 752,51 |
| compte 023 000 virement fonction 01 | - 315 752,51 | | |
| compte 657 150 fonction 824 opération 0332 ZAC "Yvours" à Pierre Bénite | + 315 752,51 | | |
| budget de l'assainissement | | | |
| opération 0332 ZAC "Yvours" à Pierre Bénite compte 238 510 réseaux | + 90 000,00 | opération 0332 ZAC "Yvours" à Pierre Bénite compte 131 200 subventions des collectivités | + 90 000,00 |
| budget des eaux | | | |
| opération 0332 ZAC "Yvours" à Pierre Bénite compte 238 511 réseaux | + 270 000,00 | opération 0332 ZAC "Yvours" à Pierre Bénite compte 131 200 subventions des collectivités compte 238 511 TVA | + 225 752,51 + 44 247,49 |
| compte 276 200 créance de TVA | + 44 247,49 | compte 276 200 créance de TVA | + 44 247,49 |
| budget principal | | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0202 schéma directeur d'urbanisme commercial | - 181 580,00 | compte 021 000 virement fonction 01 | - 181 580,00 |
| compte 023 000 virement fonction 01 | - 181 580,00 | | |

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| compte 657 150 fonction 824 opération 0203 Chassieu le Raquin | + 181 580,00 | | |
| budget de l'assainissement | | | |
| opération 0203 Chassieu le Raquin compte 238 510 réseaux | + 181 580,00 | opération 0203 Chassieu le Raquin compte 131 200 subventions des collectivités | + 181 580,00 |
| budget principal | | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0285 Craponne les Tourais | - 72 000,00 | compte 021 000 virement fonction 01 | - 72 000,00 |
| compte 023 000 virement fonction 01 | - 72 000,00 | | |
| compte 657 150 fonction 824 opération 0285 Craponne les Tourais | + 72 000,00 | | |
| budget de l'assainissement | | | |
| opération 0285 Craponne les Tourais compte 238 510 réseaux | + 72 000,00 | opération 0285 Craponne les Tourais compte 131 200 subventions des collectivités | + 72 000,00 |

VI- Budget annexe de l'assainissement -

Dans le cadre de l'opération 0515, station à Décines Grand Large, 400 kF de sondages et de levés topographiques sont réalisés pour la présentation du dossier de consultation des entrepreneurs. Ils peuvent être prévus à partir des crédits disponibles sur l'opération 0135, collecteur nord à Vaulx en Velin.

Par ailleurs, sur cette dernière opération, l'appel d'offres pour l'ouvrage de rejet a été déclaré sans suite par la commission du 10 octobre 2000. 5,5 MF ne seront pas mandatés cette année, il convient d'annuler la prévision équilibrée par les annulations de recettes de l'Agence de l'eau en 2000.

A la suite de l'arrêt de la Cour d'appel du 15 juin 2000, imposant un coefficient de dégressivité aux titres de recettes émis auprès des AGF pour rejet dans la nappe, un titre de 2,6 MF de 1995 doit être annulé. A partir des économies sur les intérêts de la dette (1,8 MF) et du crédit de sûreté budgétaire (0,6 MF), un complément de crédits de 2,4 MF peut être trouvé pour cette annulation.

Les travaux sur branchements sont taxés à 5,5 % selon l'instruction du 28 août 2000. Les titres émis comportaient une TVA de 19,60 %, il convient d'annuler partiellement ces émissions pour une valeur de 1 MF.

Pour aider le Conseil dans le contentieux du marché pour la rénovation de la station à Pierre Bénite, le service juridique a fait appel aux conseils de cabinets d'avocats. Le mandatement de ces honoraires doit être assuré par le budget de l'assainissement. Il convient de prévoir un complément de 600 kF pour l'exercice 2000, à partir des dépenses imprévues.

- Exercice 2000 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement (en F) - tableau n° 6 -

| Imputation | Montant | Imputation | Montant |
|---|----------------|--|----------------------------------|
| compte 238 510 réseaux opération 0135 collecteur nord Vaulx en Velin | - 400 000,00 | | |
| compte 238 510 réseaux opération 0515 Décines Grand Large | + 400 000,00 | | |
| compte 238 510 réseaux opération 0135 collecteur nord Vaulx en Velin | - 5 000 000,00 | opération 0125 rénovation à Pierre Bénite compte 131 810 subventions Agence de l'eau compte 168110 avance Agence de l'eau | - 500 000,00 - 500 000,00 |
| | | compte 131 810 subventions Agence de l'eau opération 0133 exutoire du Sud Est | - 200 000,00 |
| | | opération 0134 restructuration du réseau à Saint Priest | - 800 000,00 |
| | | opération 0135 collecteur Nord Vaulx en Velin compte 131 810 subventions Agence de l'eau compte 168 110 avance Agence de l'eau | - 1 000 000,00 - 2 000 000,00 |
| compte 661 110 intérêts dette à long terme | - 1 800 000,00 | | |
| compte 004 000 sûreté budgétaire | - 600 000,00 | | |
| compte 671 800 annulation sur exercice antérieur | + 3 400 000,00 | compte 704 300 travaux sur réseaux existants | + 1 000 000,00 |

VII - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -

Dans le cadre de la ZAC "du Parc de Gerland" (Lyon 7°), une recette de 60 kF correspondant à des pénalités a été imputée à tort sur le compte des cessions (705 100) au lieu des recettes exceptionnelles (771 100). Il est demandé au Conseil de transférer la prévision sur la bonne imputation budgétaire.

- Exercice 2000 - décisions modificatives - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en F) - tableau n° 7 -

| Dépenses | | Recettes | |
|------------|---------|--|--|
| Imputation | Montant | Imputation | Montant |
| | | opération 0091 fonction 824 ZAC "du Parc de Gerland" compte 705 100 cession compte 771 100 pénalités | - 60 000,00 + 60 000,00 |

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 20 avril 1998, 27 mars et 28 septembre 2000 et celles de juin et septembre 2000 ;

Vu l'arrêt de la Cour d'appel en date du 15 juin 2000 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - **Approuve** les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

| Chapitre | Dépenses (en F) | Recettes (en F) |
|--|--------------------|--------------------|
| budget principal section de fonctionnement | | |
| 011 - charges à caractère général | + 9 432 270,00 | |
| 012 - charges de personnel | - 1 036 000,00 | |
| 022 - dépenses imprévues | - 7 971 564,08 | |
| 023 - virement à la section d'investissement | + 24 770 677,47 | |
| 65 - autres charges de gestion courante | + 16 380 969,73 | |
| 67 - charges exceptionnelles | + 21 302 488,73 | |
| 68 - dotations aux amortissements et provisions | - 48 549 664,98 | |
| 74 - dotations et participations | | + 17 938 351,79 |
| 75 - autres produits de gestion courante | | + 2 190 000,00 |
| 77 - produits exceptionnels | | - 5 799 174,92 |
| total | + 14 329 176,87 | + 14 329 176,87 |
| budget principal section d'investissement | | |

| | | |
|--|------------------------|------------------------|
| 020 000 - dépenses imprévues | + 4 583 545,40 | |
| 021 000 - virement | | + 24 770 677,47 |
| 13 - subventions | - 23 209 655,00 | - 207 153,00 |
| 16 - emprunts et dettes assimilées | + 36 666 666,68 | + 36 666 666,68 |
| 19 - différence/réalisations | + 5 996,08 | + 1 450 652,12 |
| 20 - immobilisations incorporelles | - 750 000,00 | |
| 21 - immobilisations corporelles | + 16 580 484,00 | + 15 959 827,96 |
| 23 - immobilisations en cours | - 1 752 247,70 | + 1 000 000,00 |
| 27 - autres immobilisations financières | + 37 500,00 | + 277 045,40 |
| 28 - amortissements | | + 2 329 643,49 |
| - compte de tiers : | | |
| 458 100 - acquisitions foncières | 4 000 000,00 | |
| 458 103 - place Lacroix Rochetaillée sur Saône | 19 000,00 | |
| 458 105 - place de l'Eglise Dardilly | - 281 477,60 | |
| 458 106 - place Jean Jaurès Pierre Bénite | 262 477,60 | |
| 458 124 - DSU ville nouvelle Rillieux la Pape | 12 915,19 | |
| 458 127 - DSU quartier Thibaudes Vaulx en Velin | - 600 000,00 | |
| 458 200 - acquisitions foncières | | 4 000 000,00 |
| 458 279 - Sauveteurs-Cervelières Vaulx en Velin | | 107 153,00 |
| 458 282 - Vénissieux Momonsseau | | 100 000,00 |
| 48 - charges à étaler | | - 50 879 308,47 |
| total | + 35 575 204,65 | + 35 575 204,65 |
| budget annexe de l'assainissement section d'exploitation | | |
| 62 - autres services extérieurs | + 594 500,00 | |
| 66 - intérêts des emprunts | - 1 800 000,00 | |
| 67 - charges exceptionnelles | + 3 400 000,00 | |
| 70 - produits d'exploitation | | + 1 000 000,00 |
| 004 000 - dépenses imprévues d'exploitation | - 1 194 500,00 | |
| total | + 1 000 000,00 | + 1 000 000,00 |
| section d'investissement | | |
| 13 - subvention | - 2 156 420,00 | |
| 16 - emprunts et dettes assimilées | - 2 500 000,00 | |
| 23 - immobilisations en cours | | - 4 656 420,00 |
| total | - 4 656 420,00 | - 4 656 420,00 |
| budget annexe des opérations d'urbanisme section de fonctionnement | | |
| 70 - produits des cessions | | - 60 000,00 |
| 77 - produits exceptionnels | | + 60 000,00 |

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 340 000,00 F à la ville de Feyzin, projet nature site Grandes Terres,
- 10 523 151,79 F à la SERL pour participation au bilan de la ZAC "Long de Feuilly" à Saint Priest,
- 7 415 200,00 F à la SERL pour participation au bilan de la ZAC "du Centre" à Vaulx en Velin,
- 30 000,00 F à la commune d'Oullins pour appui à la concertation DSU,

- 533 893 F à l'OPAC de Villeurbanne, pour des démolitions, quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaux en Velin,
- 40 000 F à la ville de Lyon, pour la gestion de proximité dans les DSU,
- 165 000 F à la société d'HLM Habitations modernes et familiales, pour la gestion de proximité dans les DSU,
- 125 600 F à l'OPAC du Grand Lyon, pour des démolitions, dans le quartier des Thibaudes à Vaux en Velin,
- 154 000 F à la société d'HLM Habitations modernes et familiales, pour la gestion de proximité dans les DSU,
- 400 000 F à la ville de Rillieux la Pape, pour la gestion de proximité dans les DSU.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,